



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

Danger pour la revalorisation des retraites complémentaires ARRCO au 1^{er} avril 2012

Depuis les mises en application des différentes lois et textes sur la réforme des retraites, au lieu de protéger les retraités, ceux-ci ont pour effet d'affaiblir les retraites dans leur ensemble (régime général et retraites complémentaires). La situation des retraités s'est dégradée, c'est une réalité, les retraités vivent plus mal.

Cette régression risque encore d'être aggravée lors du Conseil d'administration de l'ARRCO du 9 mars 2012 sur l'augmentation des retraites complémentaires ARRCO pour le 1^{er} avril.

Le MEDEF veut tenter un coup de force, en voulant se soustraire à l'accord du 18 mars 2011 (la CGT ne l'a pas signé). Cet accord prévoit que l'augmentation des retraites complémentaires se ferait sur la base de l'évolution du salaire moyen moins 1,5 point, sans pouvoir être inférieure à l'augmentation des prix.

Cette revalorisation s'effectue sur la base des prévisions d'inflation et d'évolution du salaire moyen présentées dans le cadre du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale).

Il y a naturellement écart entre les prévisions et valeurs constatées une fois l'année écoulée.

Un rattrapage est donc effectué l'année suivante. Pour l'année 2011, il serait de 0,55%. Le MEDEF veut le remettre en cause.

Si le rattrapage ne se fait pas d'une année sur l'autre, il y a un danger immédiat sur le pouvoir d'achat des 11 millions des retraités et des futurs retraités.

Cela est inacceptable !

L'Union Confédérale des Retraités CGT appelle tous les retraités à se faire entendre et à se mobiliser le 9 mars 2012, pour exiger du MEDEF et du Conseil d'administration de l'ARRCO une réelle revalorisation des retraites complémentaires le 1^{er} avril.

> L'augmentation du montant des retraites complémentaires de 10%. Ceci tient compte de la hausse des prix et du retard accumulé après des années de revalorisations inférieures à l'évolution du salaire moyen.

> L'indexation des paramètres des régimes sur l'évolution des salaires.

> L'instauration d'un minimum applicable à l'ARRCO de façon à garantir des retraites au moins égales au SMIC.

Des moyens existent pour assurer le financement de l'augmentation des retraites complémentaires, c'est l'augmentation des ressources par :

> La mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

> L'extension de l'assiette de cotisations à l'intéressement et à la participation.

> L'augmentation des taux contractuels de cotisations.

> Le retour au plein emploi.

Ensemble, nous disons stop à cette attaque continuelle contre le pouvoir d'achat des retraités.

Montreuil, le 7 mars 2012